à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session soit examiné les mercredis et jeudis jusqu'à ce qu'on en ait disposé, nonobstant la résolution que la Chambre a adoptée le 8 décembre 1947.

La portée de cette résolution a pris fin avec le débat sur l'Adresse. Cependant, la motion adoptée le 8 décembre est conçue en ces termes:

Que le débat sur l'Adresse en réponse au discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé devant les deux Chambres du Parlement soit le premier article à l'ordre du jour du lundi 8 décembre prochain, et que cet article soit suivi des avis de motions et des ordres inscrits au nom du Gouvernement, nonobstant toute disposition de l'article 15.

Cette motion vaut présentement et continue de s'appliquer. Je suis heureux que l'honorable député ait soulevé la question des travaux de la Chambre; je pouvais ainsi préciser que l'on n'a pas tout a fait raison de croire que c'est moi qui détermine d'avance l'ordre des travaux de la Chambre. La Chambre dirige elle-même ses travaux. Au début de la session, pour répondre aux honorables vis-à-vis, j'ai indiqué une marche à suivre susceptible, à mon sens, de faciliter à la Chambre ses travaux. J'ai donc fait connaître aux honorables députés que nous aborderions d'abord les mesures d'urgence. puis le discours du trône. Plus tard, nous sommes convenus de réserver une partie de la semaine au débat sur les mesures d'urgence et une autre partie au débat sur l'Adresse. La Chambre a consenti. Depuis lors, je me suis efforcé de faire respecter à la Chambre l'engagement qu'elle a pris quant à cette manière de procéder.

Je n'ai aucunement tenté d'imposer ma volonté à la Chambre quant à l'ordre de ses travaux. Je me suis rendu à certaines demandes à l'égard des mesures visant les affaires des anciens combattants et autres sujets, parce que j'avais l'impression de répondre au désir de tous les honorables députés. Voilà tout ce que j'ai tenté de faire jusqu'à ce jour. Je continuerai à présenter les questions à la Chambre dans l'ordre le plus propre à faciliter ses travaux, pourvu qu'il lui agrée.

Nous avons terminé le débat sur l'Adresse mais non l'étude des mesures extraordinaires. Nous devrions, je crois, en finir le plus tôt possible avec ces mesures afin de pouvoir adopter une facon de procéder régulière qui nous permettra d'aborder d'autres mesures que celles que je viens de mentionner, et plus particulièrement les crédits.

Des honorables députés ont exprimé le désir de discuter les affaires extérieures. Je ne veux pas empêcher une telle discussion; mais de deux choses l'une: dire à la Chambre que nous sommes déterminés à compléter certains travaux avant de passer à d'autres ou passer outre à cette décision et étudier les questions selon le désir de nos honorables vis-à-vis. Ce n'est pas chose facile, vu leur désaccord. Les crédits ont été déposés. Je préviens les honorables député de l'opposition que le Gouvernement veut, dès que la Chambre sera formé en comité des subsides, après s'être acquittée de sa première obligation,—c'est-à-dire l'adoption des mesures extraordinaires,—permettre une discussion sur les affaires extérieures. Ce sera d'ailleurs le premier sujet mis en discussion quand la Chambre se formera en comité des subsides.

Je pourrais mentionner une couple de mesures que la plupart des honorables députés voudront sûrement étudier sans retard, malgré l'entente conclue sur la procédure. On voudra, par exemple, que le projet de loi concernant les pensions des anciens combattants soit déféré au comité du même nom. S'il était entendu que cela ne prendrait pas plus qu'une demijournée,—évidemment personne ne put dire combien de temps peut durer le débat; mais supposons que nous ayons des raisons de croire que ce sera suffisant,—nous consacrerions la moitié de la séance à cette mesure, afin de pouvoir la déférer au comité des affaires des anciens combattants.

Il y a ensuite une mesure urgente concernant le paiement d'un autre versement à l'égard du blé. On a demandé récemment de présenter immédiatement la mesure, j'ai promis de la soumettre le plus tôt possible. Nous pourrions l'étudier dès le soir, à moins qu'une mesure plus pressante ne survienne. Le lendemain, nous pourrions poursuivre l'examen des mesures d'urgence.

M. KNOWLES: Puis-je poser une autre question? Le premier ministre ne se souvient-il pas que, durant la discussion portant sur ces deux motions, il nous a assurés qu'il n'avait pas l'intention de les maintenir en vigueur toute la session?

Le très hon. MACKENZIE KING: En effet.

M. KNOWLES: Il devait au moment opportun présenter une autre motion tendant à modifier l'ordre des travaux de la Chambre à la lumière de circonstances nouvelles. Loin de moi l'idée de dicter au premier ministre une ligne de conduite, mais puisque le débat sur l'Adresse est terminé, le Gouvernement devrait, en toute justice envers les honorables députés, présenter une motion remplaçant celle du 8 décembre et tendant à régulariser la procédure à la Chambre. Chaque jour, l'Orateur est obligé de modifier l'ordre des travaux figurant au Feuilleton conformément à une